

AFFAIRE N° 11.- Acquisition d'un terrain de 25.000 m2 appartenant à la S.I.D.R.
en vue de la construction d'un C.E.S.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

La Municipalité envisage l'acquisition d'un terrain de 25.000 m2, sis au Chaudron en vue de la construction d'un C.E.S.

Ce terrain a fait l'objet de la part de la S.I.D.R., propriétaire, d'une proposition de vente au prix de 350 Fms le mètre carré, soit 8.750.000 Fms CFA pour l'ensemble du terrain.

Sous réserve de l'évaluation du Service des Domaines, je vous prie de m'autoriser à diligenter la procédure d'acquisition.

Les crédits correspondants pourraient être prélevés sur l'emprunt que la Commune a sollicité de la C.A.E.C.L. pour l'achat de terrains.

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Approuvé en ce qui
concerne le principe
de l'opération.
S. Denis le 16 septembre 1981.
P. le Préfet
Le Secrétaire Général
Signé: Ph. Kesseler
P. C. C. C.
P. le Directeur des Affaires
Financières.
Signé: M. C. Alarcou.

Adopté à l'unanimité.